

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
27 avril 2026**

**Nombre de Conseillers : 19** L'an deux mille vingt-six, le 27 avril, le Conseil Municipal  
**Présents : 17** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la Mairie, salle du  
**Votants : 19** Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Fourquet, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2026

**Étaient présents :** Monsieur FOURQUET Guillaume, Monsieur GUERIN Philippe, Monsieur COUFFINHAL Jean-Paul, Madame LESNE Delphine, Monsieur FUREK Gerhard, Monsieur BOITEUX Gauthier, Monsieur LINGRAND Bernard, Madame MARCEROU Lénaïc, Madame MARTIN Paola, Monsieur ALBENTOSA Jean-Louis, Monsieur BARNECHE Jokin, Madame MÜLLER Cécile, Madame NEEL Anne-Charlotte, Monsieur ARLA Beñat, Madame BELASCAIN Aurelie, Monsieur DESCAMPS Didier, Madame RIBEIRO Diane.

**Excusés :** Madame DUBECQ Anne-Sophie (donne pouvoir à Monsieur GUERIN Philippe), Madame CHARRIN Isabelle (donne pouvoir à Madame MARCEROU Lénaïc).

**Secrétaire de séance :** Monsieur BARNECHE Jokin

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

**DCM 2026-13 : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU le compte financier unique 2025 pour le budget principal de la commune d'Arbonne ;

VU le budget primitif de la commune d'Arbonne de l'exercice 2026 qui reprend les résultats de l'exercice 2025 ;

**CONSIDERANT** que le solde total entre les dépenses et les recettes réalisé en 2025 au budget principal de la commune d'Arbonne a donné lieu à un excédent de 442 312,97 € ;

**CONSIDERANT** les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement ;

VU la réunion des Finances réunie le 08/04/2026 ;

Le conseil municipal décide à la **MAJORITE** (Monsieur ARLA Beñat, Madame BELASCAIN Aurelie, Monsieur DESCAMPS Didier, Madame RIBEIRO Diane s'abstenant) de :

- **ARTICLE 1<sup>er</sup> :** **REPRENDRE** à hauteur de 113 033,03 €, l'excédent de fonctionnement, et l'inscrire à la nature 002 (dépenses de fonctionnement) sur l'exercice 2026.
- **ARTICLE 2 :** **REPRENDRE** à hauteur de 329 279,94 €, l'excédent d'investissement, et l'inscrire à la nature 001 (recette d'investissement) sur l'exercice 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Arbonne, le 27/04/2026

Monsieur le Maire  
Guillaume FOURQUET



Lors du vote de la CFU	
Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	17
Nombre de suffrages exprimés	18
Votes	14
Contre	Pour
	4

**COMMUNE D'ARBONNE**  
DELIBERATION  
2025

**SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE  
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS**

Lors du vote de l'affectation des résultats	
Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	17
Nombre de suffrages exprimés	19
Votes	15
Contre	Pour
	4

Date de la convocation  
Séance du 27/04/2026 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de Monsieur le Maire, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, dressé par Mr Guillaume FOURQUET, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €
Part affectée à investiss		
Opérations de l'exercice	3 694 810,55 €	3 807 843,58 €
Totaux	3 694 810,55 €	3 807 843,58 €
Résultat de clôture		113 033,03 €

Besoin de financement  
Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES  
Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement  
Excédent total de financement

INVESTISSEMENT	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
470 441,86 €	0,00 €
3 583 851,41 €	4 383 573,21 €
4 054 293,27 €	4 383 573,21 €
	329 279,94 €

329 279,94 €

0,00 €  
0,00 €

329 279,94 €

ENSEMBLE	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
470 441,86 €	0,00 €
7 278 661,96 €	8 191 416,79 €
7 749 103,82 €	8 191 416,79 €
	442 312,97 €

442 312,97 €

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte financier unique dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.  
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,  
4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,  
5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0,00 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
113 033,03 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations MM les membres en exercice

Pour expédition conforme,  
Le Président (lors de la clôture du compte financier unique et de l'affectation des résultats),

